VILLE DE Grigny

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2024-007 en date du 08 janvier 2024

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AUTOMOBILES

TRAVAUX DE TIRAGE DE CABLES SUR RESEAU TELECOM

RUE FERDINAND DE LESSEPS

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande réceptionnée le 11 décembre 2023 de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS sise 10 avenue de l'Entreprise à CERGY (95800),

Considérant qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité des usagers au droits des travaux de tirage de câbles sur réseau télécom rue Ferdinand de Lesseps, exécutés par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS, pour le compte d'AB RESEAUX sise 9 rue Louis Blanc à SAINT OUEN SUR SEINE (93400),

ARRETE,

Article 1er : Du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 02 février 2024 inclus, la circulation et le stationnement seront réglementés de la manière suivante rue Ferdinand de Lesseps :

Circulation :

- Limitée à 30 km/h avec B14,
- Voie rétrécie avec AK5, B3, AK3, K5 ou K5c,

Stationnement : Strictement interdit et déclaré gênant selon l'article R.417-10 du code de la route au droit des travaux, réservé aux seuls véhicules de chantier.

Article 2 : La signalisation du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise effectuant les travaux conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy-sur-Orge,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Viry-Châtillon,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

- Monsieur le Directeur de la gestion de l'Espace Public de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
- L'UTD NE du Conseil Départemental de l'Essonne,
- L'entreprise SPIE CITYNETWORKS,
- L'entreprise AB RESEAUX,
- Madame la Directrice Prévention Tranquillité publique de la ville,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Publié le : 08 JAN. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE CORBEIGNY (Essonne)

Philippe RIO

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification